



L'INFO AVANT TOUT

Compte-rendu du CSE Siège

Le Comité Social et Economique (CSE) du Siège avait un ordre du jour très chargé les 7 et 8 décembre derniers et vos élus SNJ ont été présents sur tous les fronts : casse des métiers, licenciements des illustrateurs sonores, Dakar, service des sports...

1/ Casse des métiers : vos élus débusquent de nouvelles expérimentations cachées de la direction

En lisant un contrat, n'oubliez jamais de lire les clauses écrites en tout petit car ce sont les petites clauses qui produisent de grands effets. Dans le plan de compétences 2021 de France Télévisions (67 pages), autrement dit le plan de formation des salariés, vos élus SNJ ont été stupéfaits et en colère de découvrir un élément caché de la politique de l'entreprise.

« La direction de FTR (Vaise) souhaite mettre en place le projet d'expérimentation de l'emploi journaliste bi-qualifié, rédacteur-monteur »... Et ce n'est pas tout : « la direction de l'Information étudie la mise en place au sein des rédactions nationales d'un projet d'expérimentation de l'emploi Journaliste ». Un prolongement de l'accord que le SNJ n'a pas signé pour la mise en place des rédacteurs-monteurs, une fonction pour le moment circonscrite à France Info ?

La direction de l'Information souhaiterait « faire évoluer certaines pratiques professionnelles », précise ce passage de la page 51, dans le cadre de la GPEC soi-disant de progrès (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences), un dispositif initié par les organisations syndicales signataires de la Rupture Conventionnelle Collective (le SNJ n'en fait pas partie).

« C'est non sur la forme et non sur le fond », ont affirmé vos élus SNJ qui ont découvert et porté à la connaissance de tous cette tendance inacceptable de la direction à vouloir « passer par la fenêtre », en toute discrétion. Avant de dénoncer « une formation utilisée comme bras armé de la politique de l'entreprise ».

Notre demande d'avoir autour de la table Laurence Mayerfeld, DRH de France Télévisions, et Laurent Guimier, directeur de l'Information, est restée lettre morte. Il faut croire que le sujet n'a pas été jugé assez important afin de trouver un créneau dans leur emploi du temps. C'est donc Yannick Monsnereau, responsable de la formation à France Télévisions, qui est laissé en première ligne : « Il est vrai que la réflexion est partie de Vaise où il s'agirait d'étudier la compétence d'assemblage (...) les journalistes de FTR ont un profil qui se rapproche des journalistes de France Info, mais pour le moment il ne s'agit que de réflexions, rien ne se fera sans l'objet d'un échange et d'une négociation... ».

S'il n'y a rien, comme l'affirme la direction, alors pourquoi l'avoir écrit noir sur blanc ? Vos élus SNJ sont en première ligne sur ce dossier et leur action a sans nul doute mis un premier coup d'arrêt à ces expérimentations préparées bien discrètement, et sans respecter le moindre dialogue social préalable. La vigilance est de mise et le message envoyé à la direction est clair : déchirez la page 51 et les expérimentations qui vont avec car elles confirment la volonté de France Télévisions de casser les métiers et de dévaloriser la fonction de journaliste.

L'avenir, selon la direction, c'est « *le journalisme de solutions* », une tendance assez floue issue du journalisme citoyen né aux USA, nous dit-on, transposée dans le monde de la télévision, selon Delphine Ernotte. Une « visio-conférence de 120 minutes en interaction avec les représentants du journalisme de solutions en Europe » est donc prévue en 2021 pour les cadres éditoriaux de France Télévisions.

« Deux jours de classe virtuelle ou présenteielle pour les journalistes tout support » seront organisés. Yannick Monsnereau, responsable de la formation, précise que cela est « *tout sauf un journalisme de la bonne nouvelle et de bisounours* » (SIC). Nous voilà rassurés...

Selon vos élus SNJ, « *lorsqu'on supprime Pièces à Convictions (magazine d'investigations de France 3) par un magazine de solutions, on ne veut pas le remplacer par un journalisme de construction mais par la déconstruction du journalisme* ».

2/ Requiem pour l'illustration sonore à France TV, un choc avant le rapport de forces

Les licenciements brutaux des quatre illustrateurs sonores des JT et magazines dont le dévouement et les compétences sont reconnues de tous depuis de nombreuses années (30 ans de piges pour certains), ont causé un choc au siège de France Télévisions. Comme l'a raconté l'un d'entre-eux en séance, l'annonce est tombée comme un couperet lors d'une réunion en visio-conférence le 25 novembre pour une fin de toute collaboration au 1^{er} décembre.

Un double objectif semble ainsi être poursuivi : tout d'abord faire des économies et faciliter la déclaration des droits d'auteurs, ce que nous contestons.

Laurent Guimier, directeur de l'Information a tenté de démontrer que cette décision était le fruit d'une réflexion engagée en 2018, ajoutant que la crise sanitaire avait retardé ce projet. Un processus un peu lent, un projet jamais présenté en instance... la crise sanitaire datant de 2020, cette explication laisse perplexe. M. Guimier a précisé que dans d'autres grands médias, ces contenus étaient gérés par les journalistes et monteurs. « *Et ça marche* », a-t-il insisté. « *France Info n'avait pas recours aux illustrateurs sonores... le temps est venu de décider et d'avancer, cela va permettre de faire autant et mieux* », selon le directeur de l'Information.

En lieu et place des conseils avisés des illustrateurs sonores, rédacteurs et monteurs devront eux-mêmes puiser les musiques et ambiances dans une banque de données comptant 815 000 sources. De plus, un groupe de travail, sous la houlette d'Eléonore Gay, travaille à la mise en place d'une charte éditoriale, car selon M. Guimier, les choix se font « *au petit bonheur la chance* ». Qui va gérer la déclaration des droits d'auteurs ? Certainement pas les monteurs ni les journalistes, car ce n'est pas inscrit dans leurs fiches de postes, ont martelé les différentes organisations syndicales. Vos élus SNJ ont rappelé qu'auparavant, les scriptes étaient chargées des droits, mais qu'elles étaient sorties du jeu à cause de la réforme de la filière édition.

L'indignation est générale, face à la méthode mais aussi au changement de paradigme qui est ainsi institué. La pensée unique en matière journalistique va-t-elle nous conduire également vers un diktat des choix en matière de musique ? L'accès direct vers des plateformes est présenté comme la solution pour une meilleure efficacité, mais les rédacteurs et monteurs ont-ils le temps d'effectuer ces tâches en particulier dans des situations d'urgence ? Évidemment non.

Sur le mode opératoire, M. Guimier dénie le terme de licenciement par visio-conférence, la DRH précisant que des entretiens individuels ont eu lieu par la suite. Des négociations sont en cours pour trois d'entre eux qui ont plus de 64 ans, afin d'obtenir une transaction vers un départ en retraite. Pour le quatrième, âgé de 47 ans, des propositions de reconversion doivent être faites.

Vos élus SNJ ne se résignent pas devant une politique qui vise à généraliser le manque de relief, l'uniformisation en matière d'illustration musicale.

De plus, la future charte éditoriale est une atteinte à ce qui constituait encore un élément de liberté journalistique. M. Guimier se justifie en disant que cette charte ne sera pas « une liste d'injonctions ou d'obligations ». Le directeur de l'Information ajoute : « C'est une ligne éditoriale, un cadre qui sera partagé pour qu'ensuite s'exerce la liberté éditoriale, on prendra le temps d'expliquer, d'écrire que la liberté journalistique va jusqu'à l'illustration sonore ».

A l'initiative de vos élus SNJ, [une résolution](#) qui condamne le procédé et défend les salariés a été votée en séance, et le SNJ a également été moteur d'un [préavis intersyndical](#) pour une grève illimitée devant démarrer le 4 janvier. Cette réforme de la direction pourrait constituer l'étincelle pouvant déclencher une forte mobilisation.

3/ Au siège, 20 malades du COVID 19, 24 salariés en quatorzaine

Les chiffres sur l'état de la pandémie au 1^{er} décembre 2020 au Siège ont été communiqués par la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail : « 20 diagnostiqués Covid-19, 24 collaborateurs en quatorzaine. Depuis le début de la pandémie, 254 diagnostiqués Covid-19 et 234 collaborateurs guéris au siège. Il n'est pas possible d'avoir les chiffres par service, ni de savoir si les salariés concernés travaillent sur site ou en télétravail. La règle demeure le télétravail pour les directions qui le peuvent au moins jusqu'au 20 janvier » (communication du 4 décembre)

Les équipes de reportage se plaignent de ne pas être équipées en masques FFP2 pour les reportages sensibles, manifestations ou tournages en milieu hospitalier et Ehpad. C'est d'autant plus inadmissible que le SNJ n'a cessé d'insister auprès de la direction depuis le mois de juin 2020 pour que ces équipements soient obligatoirement fournis (masques KN 95 dont le niveau de protection est, dit-on, équivalent aux FFP2). La réponse est que ces masques seraient bien disponibles au magasin de reportage et que les équipes ne sont peut-être pas au courant. A la direction de communiquer davantage. L'appel délivré en séance par la direction, appuyé par le médecin du travail, est qu'en situation de reportage sensible, les équipes ne doivent pas partir si elles ne sont pas pourvues de ce matériel.

Concernant la présence de nombreux rédacteurs-en-chef et chefs de service dans les salles de montage, en dépit des règles de distanciation physique, la direction s'engage à faire passer le message à qui de droit. Pour rappel, il ne doit y avoir que deux personnes, le rédacteur et le monteur, en salle de montage. Les règles de prudence sanitaires doivent s'appliquer à tous les niveaux de la hiérarchie.

Dans un communiqué, la direction annonce qu'elle sera en mesure "d'ouvrir l'Université de France Télévisions le lundi 4 janvier prochain". "Les formations à l'Université seront limitées à des groupes de six personnes et des mesures sanitaires très strictes continueront d'être appliquées. Toutes les formations qui pourront être dispensées à distance seront maintenues dans cette configuration", selon ce message. « Le télétravail reste la règle au moins jusqu'au 20 janvier. »

Vos élus SNJ ont rappelé la nécessité d'avoir un réel débat sur les bureaux en open space, dans le cadre de la négociation sur le télétravail. Car vider l'entreprise de ses salariés à cause de la pandémie demeure un constat d'échec.

4/ Service médical : hausse des visites à la demande des salariés

Les visites médicales à la demande des salariés sont en augmentation. C'est le triste constat fait par le service médical de France Télévisions lors de la présentation de son bilan 2019, avec de nombreuses consultations pour RPS (risques psychosociaux). La perte de sens semble être une souffrance qui se démultiplie au siège de France Télévisions.

Cette tendance ne fait malheureusement que confirmer les doléances émises par les salariés au local du SNJ de France Télévisions. Vos délégués ne délivrent pas d'ordonnances mais ne cessent d'alerter la direction trop souvent sourde devant les dégâts collatéraux des fusions, violences managériales et déclassifications.

Vos élus SNJ ont souligné les effets néfastes de la RCC (rupture conventionnelle collective), qui entraîne une diminution des postes disponibles.

Les salariés en inaptitude sur leur poste ont donc moins de chances d'être reclassés, ce qui augmente les risques d'inaptitudes définitives, ont confirmé les médecins du travail. La priorité est d'accompagner une population vieillissante mais l'aménagement de certains postes ne fait que retarder l'échéance avant l'inaptitude, déplorent les médecins.

Aujourd'hui, la direction ferme trop souvent les yeux en ajoutant les inaptitudes à la RCC pour augmenter le chiffre des départs, ont conclu vos élus SNJ.

5) Rallye "Dakar" 2021

Avant chaque édition du rallye « Dakar », le CSE est consulté sur la demande de dérogation à la durée hebdomadaire du temps de travail pour les salariés de France Télévisions envoyés sur place.

Pour la deuxième année consécutive, ce rallye doit se dérouler en Arabie Saoudite. La directrice de production de l'opération et le directeur adjoint des Sports sont venus détailler les conditions de travail des 13 salariés de France Télévisions concernés par la demande de dérogation (7 journalistes, 4 monteurs, 1 directrice de production et 1 consultant).

Cette année, pour raisons budgétaires, il n'y aura pas de réalisation sur place des trois émissions quotidiennes. Des sujets seront diffusés depuis Paris dans « Le Journal du Dakar » sur France 3, et les émissions prévues pour France 2 et France 4 seront assemblées par les monteurs.

La première préoccupation des élus est évidemment la sécurité de nos collègues : sera-t-elle assurée, entre pandémie de Covid et menaces à l'encontre des français dans la région ? La direction se veut rassurante sur l'aspect sécurité, mais peine à convaincre. Autre problème : en sortant beaucoup moins du bivouac que les années précédentes, les équipes de France Télévisions se retrouvent encore plus dépendantes des images tournées par l'organisateur de l'événement. Un organisateur qui a notamment fait le choix de travailler main dans la main avec le gouvernement saoudien.

Le CSE a ensuite voté (22 pour et 3 abstentions) [un texte défavorable](#) à la demande de dérogation, un avis principalement motivé par les menaces pesant sur la sécurité des salariés.

6) Suivi du "plan d'action" à la direction des Sports

En juin, les élus du CSE avaient été informés des résultats de l'enquête menée au sein de la direction des Sports et du lancement d'un plan d'action. Presque six mois plus tard, les élus ont souhaité un point d'étape sur ce fameux plan d'action, qui avait été exigé par Delphine Ernotte elle-même pour mettre fin à un problème qualifié de « *structurel* ».

Olivier Pinson, DRH Programmes, Antenne et Sports, a détaillé les mesures prises :

- formation de la quasi-totalité des salariés des Sports à la prévention du harcèlement moral, du harcèlement sexuel et des comportements sexistes ;
- pour chaque salarié, entretien professionnel individuel avec un représentant des ressources humaines (la moitié des entretiens ont déjà été effectués) ;
- une formation au « feedback » (comment échanger avec ses collègues sur leur travail, pour renforcer les points forts ou identifier les points faibles) doit être mise en place début 2021.

Olivier Pinson tire un bilan plutôt positif des actions réalisées, tout en soulignant que les formations ont mis en évidence « *un écart-type fort entre ceux qui comprennent la nécessité de changer les comportements, et ceux qui rejettent ce changement* ». Les élus SNJ constatent eux aussi des évolutions positives dans certains comportements, mais le plan d'action se heurte encore à de fortes résistances, en particulier au sein de la rédaction, où plusieurs collègues considèrent que « *c'était très bien avant, il n'y avait pas de problème majeur* ».

Les procédures disciplinaires qui ont suivi l'enquête ont amplifié le malaise au sein de la Direction des Sports (le CSE n'est pas le lieu pour débattre des sanctions prononcées mais le SNJ rappelle qu'il les considère très ciblées et, pour certaines, disproportionnées).

Laurent-Eric Le Lay, directeur des Sports, affirme qu'il faut instaurer « *un climat de travail où l'ensemble des salariés se font confiance* ». Les élus SNJ considèrent que ce n'est pas encore le cas : des incidents persistent, et les conflits interpersonnels ne sont pas toujours réglés. Les formations au feedback devront être suivies d'actions au quotidien.

Au sein de la rédaction (qui a subi un « *traumatisme* », selon Laurent-Eric Le Lay), l'accompagnement RH devrait être renforcé : hélas, il reste encore insuffisant. Plusieurs collègues supportent difficilement les tensions. Peu de perspectives d'évolution s'offrent à de nombreux journalistes. La plupart des entretiens annuels 2020 ne sont toujours pas planifiés... un problème récurrent dans cette rédaction depuis plus de dix ans.

Enfin, les élus SNJ déplorent que la réflexion sur une nouvelle organisation de la direction des Sports ne semble pas très avancée. Pourtant, quand un problème est « *structurel* », une telle réflexion paraît indispensable ! Plusieurs déséquilibres posent toujours problème, en particulier dans la rédaction : déséquilibre entre les femmes et les hommes, bien sûr, mais aussi entre générations, ou plus globalement entre reporters et encadrants. Les élus SNJ regrettent d'ailleurs que seuls deux postes de rédacteurs en chef soient mis en consultation, alors que la rédaction a vu partir cinq reporters en 2020 ! Un recrutement mixte et diversifié est une condition essentielle à la reconstruction du collectif. Cette reconstruction est une tâche considérable, rendue difficile par la crise sanitaire, mais elle doit rester un objectif prioritaire.

7/ Bilan des stages : encore trop d'écoles non reconnues, et vos élus demandent la fin des « intérêts croisés »

La direction de FTV a présenté son bilan des stages pour 2019. Un chiffre a attiré l'attention : sur 93 stages d'application concernant des étudiants d'écoles de journalisme, 36 sont accordés à des profils venant d'écoles non reconnues par la profession. Vos élus SNJ ont plaidé auprès de la direction pour que son objectif soit de 90 à 100 % de stages pour les écoles reconnues ~~par la profession~~. En toile de fond, on constate trop souvent que des journalistes ou membres de l'encadrement favorisent les stages pour des écoles non reconnues dans lesquelles ils officient. « *Des intérêts croisés auxquels il faudra mettre fin* », ont insisté vos élus du Syndicat National des Journalistes.

Par ailleurs, le SNJ a déploré que les profils des tuteurs soient toujours les mêmes, autrement dit, issus de l'encadrement. Il faut encourager les candidatures de tuteurs venant de la filière reportage pour donner une autre vision aux stagiaires, celle du reportage de terrain.

Votre syndicat a fait passer un autre message : les managers doivent faire la différence entre stagiaires d'application et stagiaires d'observation, ces derniers ne pouvant pas être envoyés en reportage.

8/ Informations pratiques

- Les JRI travaillant au siège parisien déplorent le maintien des formations NRCS en distanciel avant la fin de l'année (News Room Computer System) alors qu'ils ne sont pas équipés de matériel informatique. « *On s'en occupe* », a dit Yannick Monsnereau, responsable de la formation à France Télévisions, reconnaissant que reporter certaines de ces formations prévues en 2020 sur 2021 aurait posé un problème budgétaire.
- Les salariés qui travaillent entre 20 h et 6 h pourront bénéficier d'une prise en charge des taxis sur la période de couvre-feu, selon la direction.
- Mise au point de la direction concernant la saisie des heures de DIF : « *Une ordonnance, présentée mercredi 21 août 2020 en Conseil des ministres, va permettre le maintien des heures du DIF des salariés au-delà du 31 décembre 2020, qui était jusque-là la date limite d'utilisation pour pouvoir les mobiliser. Désormais, il faut saisir ses heures DIF avant le 30 juin 2021. En effet, l'échéance, prévue initialement au 31 décembre, a été repoussée puisqu'un quart seulement des salariés ont effectué cette démarche, selon la ministre du Travail Elisabeth Borne. Saisissez vos heures DIF !* »

....

- Les bons de Noël seront disponibles sur le site internet du CSE du Siège.

Bonnes fêtes à toutes et à tous !

Paris, le 15 décembre 2020

Elu-e-s titulaires



Serge
Cimino



Béatrice
Gelot



Dominique
Bonnet

Elu-e-s suppléant-e-s



Antoine
Chuzeville



Sophie
Guillaumin



Francis
Mazoyer

Représentant syndical